

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1744

présenté par
M. Kert
-----**ARTICLE 4 TER**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article tel qu'il est rédigé met en cause les UNAF. Or dans les faits, il n'est pas démontré que les associations représentant les familles homoparentales et celles représentant les familles constituées autour d'un PACS ne puissent adhérer à une fédération départementale.